

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION ÉTAT DES POSTES

Délibération : **10.2018.072**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2018

Séance du : **9 octobre 2018**

Compte-rendu affiché le **15 octobre 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **3 octobre 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Agnès Jaget**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI,
Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE,
Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès
JAGET, Christophe GODIGNON, Odette
BONTOUX, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS,
Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU,
Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET, Guillaume COUALLIER, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Marie-Paule GAY,
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS

Pouvoirs :

Guillaume COUALLIER à Agnès JAGET, Michel
MONNET à Roland CRIMIER, Christian ARNOUX à
Yves DELAGOUTTE, Marie-Paule GAY à Nicole
CARTIGNY, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements-remplacements de la collectivité, les avancements de grade. Les ouvertures et fermetures de postes impliquent nécessairement des décalages dans le temps. En effet, concernant le poste de bibliothécaire principal par exemple, il faut attendre la création du poste pour placer l'agent sur ce grade d'avancement. Il n'en demeure pas moins, que subsiste la nécessité de laisser le poste de bibliothécaire ouvert jusqu'à là, afin que l'agent ne se retrouve pas sans poste et le poste sans agent.

Le Comité Technique réuni en séance le 25 septembre 2018 a statué à l'unanimité sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière technique :

- Création d'1 poste d'agent de maîtrise principal principal à TC
- Suppression d'1 poste d'agent de maîtrise à TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe à TC
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique à TNC (3/35°)
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique à TNC (28/35°)
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique à TNC (17,5/35°)
- Création de 2 postes d'adjoint technique à TNC (33,25/35°)
- Création de 2 postes d'adjoint technique à TC

Filière animation

- Création de 2 postes d'animateur à TC

Filière médico-sociale

- Création d'1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à TC
- Suppression de 3 postes d'ATSEM principal 2ème classe à TC
- Création d'1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à TNC (33,25/35°)

Filière culturelle

- Création d'un poste de bibliothécaire principal à TC

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 03/07/2018	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 09/10/2018	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise principal	C	4	4	0	1	0	5	0
Agent de maîtrise	C	5	4	0	0	1	4	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	13	11	1	1	0	14	1
Adjoint technique	C	48	43	8	2 (33,25 /35°) 2 TC	3 (3/35) (28/35) (17,5/35)	49	7
FILIERE ANIMATION								
Animateur	B	5	4	2	2	0	7	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Atsem Principal 1ère classe	C	2	1	0	1	0	3	0
Atsem Principal 2ème classe	C	21	18	3	1 (33,25 /35)	3 (TC)	19	4
FILIERE CULTURELLE								
Bibliothécaire principal	A	0	0	0	1	0	1	0

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.